

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Sont présents : Dominique FOUTRIER, Antoine MANGILI, Daniel MATHIOT, Bruno PORTE, Loïc PETIT, Christine PILLON, Chantal MAISON, Jean Michel GUENIN, Christophe TADIER, Gérard BOUVEROT

absent : Patrice FUGERE

Secrétaire de séance : Christine PILLON

Madame le Maire ouvre la séance et demande de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Renforcement du réseau public de distribution d'électricité Grande Rue, Rue Neuve et Rue de l'Eglise et travaux sur l'installation communale d'éclairage public.
- Renforcement du réseau public de distribution d'électricité voie de Bailly et Rue Neuve.
- Amortissement des frais d'étude dans le cadre des travaux de la Grande Rue.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) TRANSMIS PAR LA PREFECTURE

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit un nouveau schéma de coopération intercommunale avant le 31 Mars 2016 pour une application au 31 Décembre 2016.

Madame la Préfète a établi un projet de schéma pour le département en se basant sur les projets de fusion prévus lors du précédent schéma de 2011.

La loi prévoit le renforcement des intercommunalités et devront réunir au moins 15000 habitants autour des bassins de vie. Des dérogations sont possibles pour les territoires peu peuplés dont la densité démographique est inférieure de plus de la moitié de la densité nationale, ce qui est le cas du département de l'Aube dont le seuil est de 7369 habitants.

Ce projet implique donc la fusion de certaines communautés, dont celle du Chaourçois, et la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Madame la Préfète propose la situation suivante au 1^{er} Janvier 2017 :

- 1.- une communauté d'agglomérations de 197 049 habitants,
- 2.- trois communautés de communes de plus de 15 000 habitants,
- 3.- cinq communautés de communes de plus de 7 369 habitants, dont la fusion des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4.- la rationalisation de 135 syndicats intercommunaux mixtes qui passeraient à 36.

Les communautés de communes ont un certain délai pour s'unifier et élaborer des compétences communes.

Le Conseil municipal s'est exprimé de la manière suivante :

1^{ère} délibération : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans son intégralité :

Contre : 10 voix Abstention : 0 voix Pour : 0 voix

2^{ème} délibération : avis sur la fusion des deux communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche :

Contre : 7 voix Abstention : 2 voix Pour : 1 voix

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR 2016

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré 9 pour et 1 abstention :

DECIDE de réaliser des travaux de signalisation de 4 places de parking handicapé, au cimetière, sur la place de la commune, au terrain de foot et à la Mairie et de réaliser des travaux dans les allées du cimetière, terrassement pour couche et forme, mise en œuvre de concassée 0/20 pour forme et sur la place de la commune, reprofilage pour couche et roulement.

RETIENT le devis présenté par le SLA d'ERVY LE CHATEL, d'un montant de 789.08€ HT pour les places de parking handicapé, et le devis par l'entreprise GILLET de Coussegrey, d'un montant de 6 245.50€ HT pour les allées du cimetière et de la place de la commune,

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC : 8 441.50€

Base subventionnable : 7 034.58€

Subvention DETR envisagées 30% : 2 110.37€

Fonds propres : 6 331.13€

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016

SOLLICITE une subvention de l'état au titre de la DETR.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Ces travaux, inscrits au budget 2015, n'ont pas été réalisés et il devient important de les effectuer pour entretenir notre patrimoine communal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser des travaux de rénovation de l'église, fourniture et pose d'un plancher bois pour du plomb, fourniture et façonnage de plomb sur la surface avec retombée et réalisation d'une trappe d'accès à la cloche avec soudure.

RETIENT le devis présenté par la SARL HERVE PRUNIER, d'un montant de 2 340.00 € TTC

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC : 2 340.00€

Base subventionnable : 1 950.00€

Subvention DETR envisagées 30% : 585.00€

Fonds propres : 1 755.00€

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016

SOLLICITE une subvention de l'état au titre de la DETR.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

ELECTIONS REGIONALES

Composition des deux bureaux de vote :

Dimanche 6 Décembre 2015 :

8 h 00 - 11 h 30	Dominique FOUTRIER	Antoine MANGILI	Patrice FUGERE
11 h 30 - 15 h 00	Christophe TADIER à compter de 11 h	Antoine MANGILI	Sandrine PA- VENT
15 h 00 - 18 h 00	Loïc PETIT	Gérard BOUVEROT	Bruno PORTE

Dimanche 13 Décembre 2015 :

8 h 00 - 11 h 30	J-Michel GUENIN	Loïc PETIT	Patrice FUGERE
11 h 30 - 15 h 00	Daniel MATHIOT	Dominique FOUTRIER	Chantal MAISON
15 h 00 - 18 h 00	Christophe TADIER	Christine PILLON	Daniel MATHIOT

DECORATIONS DE NOËL

Comme les années précédentes, 36 sapins décorés seront installés dans divers endroits de la commune, le clocher de l'église éclairé et les arbres de la place illuminés.

VOEUX DU MAIRE

Madame le Maire, assistée de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, présentera ses vœux aux habitants de Coussegrey le Samedi 16 Janvier dans la salle du « Point-Lecture ».

Les petits fours seront commandés, comme l'an dernier, auprès de la boulangerie BLANCHET de Chaource.

RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GRANDE RUE, RUE NEUVE ET RUE DE L'EGLISE ET TRAVAUX SUR L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle que la tempête de décembre 1999 a mis en évidence la fragilité du réseau public de distribution d'électricité, notamment du réseau basse tension en fils nus. Sur le territoire communal, le réseau électrique basse tension comporte encore ce type de conducteurs.

Madame le Maire expose que, dans le cadre du programme de sécurisation du réseau public de distribution d'électricité, le syndicat départemental d'électricité de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère pourrait remplacer 900 m de réseau basse tension en fils nus, Grande Rue, rue Neuve et rue de l'Eglise, par des conducteurs aériens isolés torsadés plus fiables.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.
- **ADOpte** l'avant-projet présenté par le syndicat départemental d'électricité.

RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE VOIE DE BAILLY ET RUE NEUVE

Madame le Maire signale que la capacité du réseau public de distribution d'électricité desservant la voie de Bailly et la rue Neuve est insuffisante.

Les travaux susceptibles de remédier à cette situation, qui ont été étudiés par les services du syndicat départemental d'énergie, comprennent :

- Le renforcement de 50 m de lignes basse tension aérienne par un câble préassemblé isolé de section appropriée,
- Le remplacement des supports qui ne supporteraient pas la traction du câble posé,
- La mise en conformité de l'installation communale d'éclairage public.

Selon les dispositions en vigueur, ces travaux sont à demander par la commune et à exécuter, par délégation de celle-ci, par le syndicat départemental qui en assurera le financement, après accord de son Bureau syndical.

Madame le Maire précise que les plans détaillés lui seront soumis et, qu'en même temps, le piquetage précis des ouvrages sera matérialisé sur le terrain par l'entreprise que le syndicat aura chargée des travaux.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité dans les conditions exposées par Madame le Maire.
- **ADOpte** l'avant-projet présenté par le syndicat départemental d'énergie.

AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE POUR LES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE

Il s'agit d'une opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Pour l'amortissement des frais d'études engagés dans le cadre des travaux de la Grande Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire un montant global de 10 787 € pour effectuer une opération d'ordre au chapitre 041 soit :

Dépenses investissement chapitre 041

compte 2151-041 : + 10 787 euros

Recettes investissement chapitre 041

compte 2031-041 : + 10 787 euros

AUTORISE les écritures d'ordre budgétaire correspondantes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel MATHIOT a assisté au Conseil d'Ecole du R.P.I. Bernon-Coussegrey-Lignièrès. Le projet d'école est axé sur la citoyenneté. Les activités s'articuleront autour de ce projet tout au long de l'année scolaire.

Monsieur Bruno PORTE a fait l'état des chemins ruraux.

Organisation d'un après-midi « jeux » le Dimanche 29 Novembre 2015, à 14 h 30, salle du « Point-Lecture » par le Conseil municipal.

Les élèves et leur enseignante ayant participé à la cérémonie commémorative du 11 Novembre s'engagent à être présents à celle du 8 Mai 2016.

Certains noms du monument aux morts ne sont plus très lisibles : il faudra faire le nécessaire.

Plan « Vigipirate ».

Madame la Préfète de l'Aube réunira tous les maires du département le Samedi 21 Novembre 2015 afin de les informer sur la conduite à tenir durant les trois mois de l'état d'urgence décrété par le Président de la République.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 15.